

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Comme l'a été le Grenelle de l'environnement, l'élaboration de l'avis sur le bilan du Grenelle a été le fruit de débats longs et passionnés. Parvenir dans ces conditions à proposer un texte intégrant des orientations parfois contradictoires entre les membres s'apparentait à une mission très délicate. Disons-le, ce travail a été largement réussi et cela est à mettre au crédit de la rapporteure et du président de la commission temporaire.

Pour autant, le groupe FO tient à rappeler ses positions sur plusieurs points fondamentaux qui marquent des compléments, des inflexions voire des désaccords avec les propositions de l'avis.

Le groupe FO veut d'abord souligner ses réserves par rapport à la notion de « gouvernance à cinq ». Pour FO, le terme de « gouvernance » ne saurait s'assimiler à une forme de codécision qui ne serait pas conforme à notre conception de la République qui confère aux élus la légitimité démocratique de ce pouvoir de décision. Cette « gouvernance » ne saurait non plus limiter ou encadrer la liberté de se positionner de notre organisation syndicale en se diluant dans des organismes de concertation devenant décisionnels. C'est conformément à ce principe d'indépendance que FO a participé au Grenelle de l'environnement et continue de siéger au CNDDGE.

Le groupe FO tient ensuite à souligner l'importance du rôle de l'État, de ses services déconcentrés et techniques mais aussi des collectivités territoriales dans le domaine de l'environnement. Le respect de la mise en œuvre des décisions du Grenelle suppose des compétences publiques d'expertise, de proximité territoriale et de contrôle renforcées. Cela implique l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques et de ses 561 mesures qui affaiblissent l'État dans toutes ses missions. C'est, là aussi pour nous, un point essentiel.

Le groupe FO tient aussi à exprimer ses réserves avec la promotion de la responsabilité sociale des entreprises telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle repose, en effet, sur des engagements de nature volontaire à la force juridique incertaine, s'apparente trop souvent à de simples opérations de communication. Là encore, le conseil, l'expertise, le contrôle et la sanction de l'État sont nécessaires.

Le groupe FO tient enfin à souligner que la mise en place éventuelle de lanceurs d'alerte, dans les entreprises, ne doit pas se faire au détriment des prérogatives des Institutions représentatives du personnel (IRP).

Parmi les nombreuses préconisations de l'avis, le groupe FO tient à souligner les propositions concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, qui représente à la fois une nécessité environnementale mais aussi sociale tant il est vrai que ce sont souvent les citoyens et les ménages les plus fragiles qui vivent dans les logements les moins efficaces. La lutte contre la précarité énergétique représente pour le groupe FO un enjeu majeur et il faut souligner que l'avis préconise, outre la mise en place automatique des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, la création d'un dispositif d'aide spécifique pour le fioul domestique qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

S'agissant des aspects fiscaux, le groupe FO rappelle, comme le fait l'avis, que toute évolution en ce domaine doit respecter le principe d'égalité devant l'impôt et les charges publiques et démontrer son efficacité par rapport aux objectifs poursuivis. S'agissant de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), le groupe FO considère qu'il n'est plus possible que le soutien aux énergies renouvelables soit supporté par les seuls usagers compte tenu de l'augmentation forte qui se profile pour les prochaines années qui posera un réel problème d'acceptabilité sociale.

Enfin, le groupe FO tient à exprimer son désaccord avec les Mécanismes de développement propre (MDP), et ceci contrairement à l'avis. Ce mécanisme n'a pas eu l'efficacité attendue. Il est devenu un outil financiarisé. Il a été l'objet de fraudes massives et il entraîne des délocalisations industrielles. Le groupe FO considère en conséquence que les gouvernements doivent, pour stimuler les changements, planifier des programmes d'actions basés sur des réglementations, sur une expertise publique et sur un investissement public conséquent.

En dépit de ces observations, le groupe FO tient à saluer la qualité d'ensemble de l'avis qu'il a voté.